

En foi de quoi les plénipotentiaires prénommés ont signé la présente Convention et l'ont revêtue de leurs cachets.

Fait en double exemplaire à Ottawa, ce 12<sup>e</sup> jour de juin 1950.

*Pour le Gouvernement du Canada:*

D. C. ABBOTT

*Pour le Gouvernement des  
États-Unis d'Amérique:*

JULIAN F. HARRINGTON

### PROTOCOLE D'ÉCHANGE DES INSTRUMENTS DE RATIFICATION

Les soussignés, W. D. MATTHEWS, Ministre du Canada aux États-Unis d'Amérique, et JAMES E. WEBB, Secrétaire d'État par intérim des États-Unis d'Amérique, à ce dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, s'étant réunis en vue de procéder à l'échange des instruments de ratification de leurs Gouvernements respectifs, concernant la Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, signée à Ottawa le 12 juin 1950, pour modifier et compléter à certains égards la Convention signée à Ottawa le 8 juin 1944 en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts et droits de succession, et les instruments de ratification respectifs de la susdite convention complémentaire ayant été collationnés et reconnus en bonne et due forme, l'échange en a été opéré ce jour.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent Protocole d'échange des instruments de ratification.

Fait en double exemplaire à Washington, le 21 novembre 1951.

*Pour le gouvernement du Canada:*

W. D. MATTHEWS

*Pour le gouvernement des  
États-Unis d'Amérique:*

JAMES E. WEBB